



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 9 décembre 2020

Au Conseil communal de
Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 10/10.2020
concernant le budget des finances communales pour l'an 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous devons comme à chaque fin d'année, rapporter sur le budget de l'année suivante. La Commission des finances s'est réunie les 9 et 11 novembre 2020 et a procédé à des échanges de courriels pour examiner le préavis susmentionné.

Lors de la séance du 9 novembre nous avons rencontré la Municipalité in corpore ainsi que le boursier, Monsieur Jean-Yves Thévoz, qui ont répondu à nos diverses questions et nous les en remercions.

La Commission des finances était composée de :

Messieurs Michel Conne, Président
 Alexandre Buvelot
 Fabrice Dessaux (excusé le 9.11)
 David Clénin
 Marc Häfliger
 Henri Haller
 Jan von Overbeck

L'établissement d'un budget est une opération difficile étant donné les nombreuses inconnues qui ont déjà été mentionnées lors de nos précédents rapports ainsi que de la marge de manœuvre étroite dont dispose la Municipalité pour gérer au mieux notre Commune.

En effet, au niveau des charges, nous le répétons encore une fois, celle-ci ne peut vraiment intervenir que sur 2 groupes de comptes, le 30 « Autorités et personnel » et le 31 « Biens, services et marchandises », soit un peu plus de 11 mio

sur un budget total de 51,7 mio, dont CHF 40'8 mio de charges nettes (hors imputations internes, amortissements et attributions aux réserves). Les autres dépenses nous sont soit imposées (facture sociale), soit font partie d'engagements sous forme de contrats que nous avons signés, PRM, SDIS, Protection civile, ASISE, AVASAD, ARASMAC, FAJE et AJEMA, etc.

Si, par rapport au budget 2020, le total de ces 2 groupes n'augmente que de CHF 188'340.-, par rapport aux comptes 2019, la différence est bien plus importante : CHF 1'568'412.-. Ceci s'explique principalement par les coûts d'exploitation de la piscine CHF 1'097'000.-.

Au niveau des recettes, même si les augmentations du taux d'impôt et de l'impôt foncier sont prises en compte dans l'élaboration du budget, il est difficile d'anticiper les revenus, difficulté encore accrue par les effets non encore connus de la pandémie, ceci, principalement pour les impôts des personnes physiques.

Malgré ces augmentations, le budget 2021 présente des chiffres rouges. Le résultat final est un excédent net des charges de près de 1.5 mio. Par contre, bonne nouvelle, la marge d'autofinancement est positive de CHF 978'000.-.

Notre analyse du budget 2021, en prenant en compte les réponses reçues, ne nous a pas permis de relever d'éléments discordants par rapport aux budgets et comptes des exercices antérieurs.

Notons que le poste 529, à savoir les comptes de la piscine couverte (page 35) impacte principalement la variation des charges « maîtrisables » par la Municipalité. Ils ont été calculés pour une année d'exploitation, recettes comprises, sans avoir encore de chiffres de référence (un exercice complet).

La Commission des finances renouvelle sa demande au sujet de la révision du statut du personnel, ce qui pourrait engendrer des économies, notamment au niveau de la caisse de pensions.

De même, elle s'inquiète toujours du coût des associations intercommunales et réitère sa suggestion de s'enquérir de nouvelles pratiques de gouvernance afin de pouvoir mieux les cadrer. Dans cet esprit, nous proposons que les membres de ces commissions reçoivent à chaque fois un mandat clair de négociation y compris des limites d'implications financières.

Enfin, comme déjà relevé dans son rapport concernant l'arrêté d'imposition, la Commission des finances rappelle qu'au vu de l'évolution des finances de notre Commune, le temps des investissements « nécessaires » est arrivé.

En conclusion, vu ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Par conséquent, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

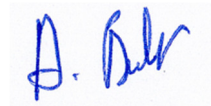
LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2021 présentant CHF 50'128'400.- aux recettes et CHF 51'658'460 aux dépenses.

Commission des finances



Alexandre Buvelot
Rapporteur